

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 

Direction des programmes
Santé mentale et Dépendances

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Rapport de consultation et d'acceptabilité sociale

Projet de services de consommation supervisée
dans le quartier Saint-Roch - Activités tenues
entre septembre et décembre 2020

Rapport de consultation et d'acceptabilité sociale

Projet de services d'injection supervisée
dans le quartier St-Roch

Rédaction

Marine Sériès, CIUSSS (PDGA)

Révision

Amélie Bédard, Coopérative de solidarité SABSA

Claudine Lemay, CIUSSS (DSMD)

Mélanie Otis, CIUSSS (Service des communications)

Mélanie Simard, CIUSSS (Service des communications)

Février 2021

Table des matières

1. Introduction et contexte	3
2. Présentation de la démarche d'acceptabilité sociale et de la participation	4
3. Présentation des principaux commentaires émis	5
4. Préoccupations émises	6
A. Pertinence des SCS	6
B. Lieu choisi.....	6
C. Mesures de sécurité	8
D. Voisinage – bruits, attroupements	9
E. Configuration et fonctionnement.....	10
F. Processus de consultation.....	12
G. Aménagement.....	13
5. Commentaires de soutien au projet.....	13
6. Conclusion.....	14
7. Remerciements	14

1. Introduction et contexte

En novembre 2020, la Coopérative de solidarité SABSA et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale annoncent publiquement que les services de consommation supervisée (SCS) ouvriront leurs portes à l'hiver 2021, au 60, Saint-Vallier Est, site occupé antérieurement par la Clinique médicale SABSA.

Cette annonce s'inscrit en continuité des démarches entreprises depuis plusieurs années par le milieu communautaire et le réseau de la santé et vient répondre à la nécessité d'offrir des espaces de consommation sécuritaires pour les personnes utilisatrices de drogues par injection et inhalation (UDI) dans la ville de Québec, conformément aux recommandations du *Rapport sur la situation de la consommation de drogue par injection à Québec et sur la pertinence d'offrir des services d'injection supervisée* (CSSS de la Vieille-Capitale, 2014)¹. Rappelons qu'en 2018, un site avait été proposé et soumis à un processus de consultation publique, mais des enjeux techniques relatifs au bâtiment avaient finalement amené les promoteurs² à ne pas retenir ce premier emplacement. Des démarches visant à trouver un nouveau site en Basse-Ville ont été entreprises, avec le souci de prendre en compte les recommandations émises lors des assemblées d'échange de 2018.

Ainsi, en continuité du processus consultatif amorcé à l'été 2018 et pour favoriser un bon ancrage des services dans le secteur visé, des actions contribuant à l'acceptabilité sociale du projet sont réalisées par les promoteurs du projet à l'automne 2020, visant les objectifs suivants :

- Informer les acteurs et la population de la Basse-Ville des développements et de l'échéancier des SCS;
- Donner un espace d'expression et d'échange en lien avec le projet;
- Identifier les éléments permettant un bon arrimage du projet dans la communauté.

Le présent rapport résume les différentes étapes constituant la démarche d'acceptabilité sociale, présente les préoccupations et commentaires émis par les membres de la communauté en lien avec le projet et fait état des mécanismes qui seront mis en place à la lumière des appréhensions nommées.

¹ CSSS Vieille-Capitale, *Rapport sur la situation de la consommation de drogue par injection à Québec et sur la pertinence d'offrir des services d'injection supervisée*, 2014 (En ligne : https://www.ciuuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/NosServices/AlcoolDrogueJeu/DSMD_rapport_sis.pdf)

² Dans le présent rapport, « les promoteurs » fait référence au CIUSSS et à la Coopérative de solidarité SABSA

2. Présentation de la démarche d'acceptabilité sociale et de la participation

Différents mécanismes ont été mis en place pour rejoindre les groupes concernés dans le cadre de la démarche consultative visant l'acceptabilité sociale du projet :

Date	Activités	Instigateurs	Participants Communauté
17/11/2020	Rencontre des locataires du 60, rue Saint-Vallier Est	CIUSSS/SABSA	Voisinage immédiat
18/11/2020	Rencontre des groupes communautaires travaillant auprès des personnes UDII	CIUSSS/SABSA	Comité proximité Basse-Ville du RAIQ
18/11/2020	Conférence de presse	CIUSSS/SABSA	Médias Population
18/11/2020	Page Web dédiée à la présentation des SCS <ul style="list-style-type: none"> • Infos générales • Foire aux questions • Adresse courriel et ligne téléphonique 	CIUSSS	Population
25/11/2020	Présentation aux Conseils de quartier Saint-Roch et Saint-Sauveur	CIUSSS/SABSA	Conseils d'administration Saint-Roch et Saint-Sauveur
3/12/2020	Assemblée publique d'information et d'échanges*	CIUSSS/SABSA	Environ 80 personnes
8/12/2020	Rencontre avec les promoteurs immobiliers voisins	CIUSSS/SABSA	3 promoteurs immobiliers du voisinage
8/12/2020	Assemblée de voisinage**	CIUSSS/SABSA	Environ 40 personnes
10/12/2020	Présentation du projet à la Maison de la Coopération	CIUSSS/SABSA	Locataires de la Maison de la Coopération

**Pour l'assemblée publique, l'invitation a été diffusée sur les médias traditionnels et sociaux et via les partenaires du projet.*

***Pour l'assemblée de voisinage, des feuillets ont été distribués par camelot à 1 250 adresses dans le périmètre du site identifié.*

Par ailleurs, de septembre à novembre 2020, des approches ciblées (par courriel ou par téléphone) ont été réalisées auprès des acteurs suivants pour les tenir au courant de l'avancement du dossier :

- Ville de Québec, SPVQ
- Élus du secteur
- Organisations et gens d'affaires du secteur (Saint-Roch et Saint-Sauveur)
- Organisations, promoteurs et commerces à proximité
- Société de développement commercial (Saint-Roch et Saint-Sauveur)
- Organismes communautaires du quartier
- Personnes UDII
- Promoteurs immobiliers du secteur
- Fabrique de Saint-Roch

3. Présentation des principaux commentaires émis

La poursuite du processus consultatif visant l'acceptabilité sociale du projet a permis de constater qu'il existe un bon consensus quant à l'implantation des SCS dans les lieux ciblés. Tel que vous le verrez ci-dessous, un nombre important d'appuis de la communauté nous ont été signifiés, tant de la part des résidents, des organisations ou des commerces voisins des lieux ciblés, que des autres acteurs du quartier. Nous constatons par ailleurs que plusieurs de ces témoignages favorables proviennent de personnes qui avaient émis des réserves vis-à-vis du projet lors des consultations antérieures. La nature de leurs commentaires nous permet de penser que l'ensemble du processus d'échange avec la communauté a contribué à abaisser les tensions autour de l'implantation des SCS dans le quartier en faisant mieux comprendre les objectifs et le fonctionnement des SCS et en définissant collectivement les conditions gagnantes liées à leur implantation dans Saint-Roch. Nous ferons état des principaux commentaires de soutien au projet à la fin de cette section.

Si un fort appui au projet ressorti lors du processus de consultation, les échanges avec la communauté ont également permis de faire ressortir des appréhensions vécues par certains acteurs du voisinage immédiat, principalement de la part de promoteurs immobiliers dont les locaux sont adjacents au site choisi. Malgré le caractère localisé des résistances émises, les promoteurs du projet sont sensibles aux craintes que peut susciter l'ouverture de tels services pour le voisinage. Conséquemment, suivant l'objectif du processus consultatif, afin de faciliter l'implantation du projet et renforcer le sentiment de sécurité du voisinage, la faisabilité de l'ensemble des accommodements proposés lors des consultations a été évaluée.

Les prochaines pages relèvent sous forme de questions les principales préoccupations émises lors des rencontres avec la communauté et font état des démarches réalisées par les promoteurs du projet en lien avec les éléments nommés. Elles résument ainsi globalement les éléments discutés dans le cadre du processus de consultation. Rappelons que le processus d'échange avec la communauté est évolutif et que d'autres mécanismes ou ajustements pourront être apportés au besoin dans les prochains mois.

Finalement, notons que dans la foulée du processus d'échange et d'information, deux pétitions ont circulé en lien avec l'implantation des SCS, l'une en défaveur (138 signatures³) et l'autre en appui à ce dernier (1 158 signatures⁴). Cela dit, malgré les divergences de vision et les appréhensions face au projet, nous remercions l'ensemble des participants qui ont assisté aux rencontres d'échanges pour le climat de respect dans lequel se sont tenues les assemblées.

4. Préoccupations émises

A. Pertinence des SCS

Bien que la pertinence du projet fasse globalement l'unanimité et que les réserves émises concernaient davantage le lieu choisi, certains questionnements ont été formulés en lien avec les éléments suivants :

- *Quel est le réel impact de services de consommation supervisée (SCS) sur les utilisateurs de drogues par injection?*
- *Ne serait-il pas plus pertinent de renforcer d'autres services de santé visant la diminution de la consommation en soutien aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale?*

Les promoteurs rappellent que les effets des SCS ont fait l'objet de plusieurs études démontrant leurs retombées positives tant pour les consommateurs que pour la communauté.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les SCS s'inscrivent en complémentarité des autres ressources dans un continuum de services, agissant comme un moyen supplémentaire pour rejoindre des personnes souvent désaffiliées du système de santé afin de faciliter l'accès à d'autres services adaptés à leurs besoins. Les SCS ne se substituent donc pas aux autres services offerts en réduction des dépendances ou en santé mentale.

B. Lieu choisi

Les principales réserves émises concernaient le site choisi. Les questions suivantes ont été soulevées :

- *Pourquoi ne pas installer les SCS sur le terrain à côté du parc Victoria ou près de Lauberivière?*
- *Pourquoi ne pas installer les SCS juste à côté des nouveaux locaux de SABSA ou d'un hôpital pour favoriser une continuité de services?*
- *Comment l'implantation des SCS s'arrime avec la revitalisation du secteur Saint-Roch et avec la vision de la Ville de Québec pour ce secteur?*

³ Pétition sur *Change.org* « Dénoncez les services de consommation supervisés dans un quartier résidentiel / familiale », nombre de signatures au 9 février 2021.

⁴ Pétition sur *Change.org* « Résident(e)-s de la Basse-Ville pour un site de consommation supervisée sur Saint-Vallier Est », nombre de signatures au 9 février 2021.

- *Pourquoi s'installer dans un secteur familial, résidentiel avec un fort potentiel immobilier où l'on retrouve également certains commerces?*

Rappelons que le local du 60, rue Saint-Vallier Est a été retenu, car les services des SCS s'inscrivent en cohérence avec ceux offerts dans ce lieu depuis quelques années par la Clinique médicale SABSA. En effet, 65 à 70 % des consultations (environ 300 par semaine) tenues à la clinique concernent des consommateurs de drogues, ce qui en fait un lieu connu par plusieurs potentiels utilisateurs des SCS. Par ailleurs, le site répondait à plusieurs préoccupations émises lors des consultations précédentes, notamment celle de se rapprocher du quartier Saint-Sauveur dans un souci d'accessibilité.

Le site proposé lors des consultations de 2018, soit au coin des rues Sainte-Marguerite et Mgr Gauvreault n'a pas été retenu pour des enjeux techniques concernant le terrain et compte tenu de la présence policière accrue liée à la proximité de Lauberivière qui aurait pu compromettre la fréquentation des SCS.

Par ailleurs, si la suggestion d'annexer les SCS à un centre hospitalier est souvent émise, rappelons que les utilisateurs de drogues par injection et inhalation ne se reconnaissent souvent pas dans le système hospitalier. Ce type d'emplacement n'a alors pas été envisagé, ne favorisant pas l'utilisation des services par les personnes utilisatrices.

Différents lieux, dont le terrain jouxtant le parc Victoria, ont également été évalués lors des derniers mois. Toutefois, devant l'urgence d'agir à court terme, le choix d'un bâtiment existant a été privilégié à celui d'une construction neuve compte tenu des délais qui seraient associés à cette dernière option.

Finalement, la possibilité que les SCS soient greffés aux nouveaux locaux de SABSA a également été évaluée. Toutefois, l'espace disponible à cette fin dans les nouveaux locaux aurait été trop restreint et la proximité du lieu avec l'école primaire des Berges aurait pu constituer un frein dans l'acceptabilité sociale de cette proposition.

La préoccupation d'identifier un lieu où l'impact sur la communauté serait le plus limité possible a constitué un élément central dans les recherches de site. Toutefois, compte tenu de la densité du quartier tant sur le plan résidentiel que commercial, il était impossible d'identifier un lieu qui n'aurait pas une certaine proximité avec des immeubles à vocations résidentielles ou commerciales. Par ailleurs, la plupart des sites de consommation supervisée au Canada ayant ouvert leurs portes dans des secteurs avec une forte mixité, nous constatons que ce service essentiel peut bien s'intégrer dans une trame urbaine, telle que celle du quartier Saint-Roch. Par ailleurs, la Ville de Québec a donné son aval à l'implantation du projet des SCS dans le secteur choisi.

Cela dit, les promoteurs sont conscients des craintes que peut susciter l'implantation des SCS dans un secteur résidentiel. En conséquence, des mesures visant à renforcer le sentiment de sécurité du voisinage et à favoriser le dialogue en continu ont été mises en place, telles que présentées dans la section suivante.

C. Mesures de sécurité

Plusieurs questions ont été posées en lien avec les mesures de sécurité qui seront mises en place autour du site :

- *Quelles mesures seront mises en place pour éviter le trafic de drogue autour des SCS?*
- *Comment interviendra le SPVQ autour des SCS?*
- *Peut-on installer des caméras de sécurité aux abords des SCS?*

Les craintes liées à la hausse de la criminalité sont fréquentes lors de l'ouverture de tels services. Cependant, le SPVQ n'anticipe pas d'augmentation des activités criminelles aux alentours des SCS, ce que confirme l'évaluation des expériences tenues dans les autres villes au Canada. Notons par ailleurs que dans son arrêt *Canada (Procureur général) c. PHS Community Services Society* (2011 CSC 44) concernant l'incidence du site d'injection supervisé d'*Insite* à Vancouver, la Cour suprême du Canada fait sienne les conclusions du comité consultatif d'experts sur la recherche sur les sites d'injection supervisés⁵ et en arrive également à la conclusion que le nombre de personnes qui s'injectent en public a diminuée et qu'« aucun élément ne prouve qu'il y ait eu augmentation du flânage en rapport avec la drogue, du trafic de stupéfiants ou de la petite délinquance à l'entour d'*Insite* » (par. 28).

L'arrivée des SCS pouvant toutefois avoir un impact sur le sentiment de sécurité du voisinage, il demeure essentiel de mettre en place des mesures visant à évaluer et à rassurer le voisinage. Les mécanismes suivants seront ainsi déployés afin de monitorer adéquatement les impacts de l'implantation des SCS dans le secteur et de pouvoir réagir rapidement au besoin :

- Établissement d'un canal de communication directe et régulière entre SABSA, le CIUSSS et le SPVQ dès l'ouverture des SCS;
- Présence d'une patrouille préventive discrète du SPVQ dans le secteur d'implantation;
- Suivi aux appels des citoyens par le SPVQ et intervention au besoin;
- Mise en place d'un mécanisme de communication et de rétroaction (courriel et téléphone) et communication écrite de cette information au voisinage avant l'ouverture des SCS.

Lors des consultations, il a été rappelé que des craintes liées à l'augmentation du trafic de drogues ont été exprimées lors de l'implantation de l'organisme Point de Repères en Basse-Ville qui travaille avec les personnes utilisatrices de drogues, mais qu'en 25 ans d'existence, ces dernières ne se sont pas avérées. Par ailleurs, une étude réalisée à la suite de l'ouverture du Projet L.U.N.E., qui offre un hébergement d'urgence pour les travailleuses du sexe dans Saint-Roch, a démontré que la présence de l'organisme a contribué à rassurer les voisins à la base craintifs, de par l'offre de services répondant aux besoins des femmes et à la présence d'intervenants.

⁵ Canada. Santé Canada. *INSITE de Vancouver et autres sites d'injection supervisés : Observations tirées de la recherche — Rapport final du comité consultatif d'experts sur la recherche sur les sites d'injection supervisés*, 1^{er} mars 2008 (en ligne : <http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/pubs/sites-lieux/insite/index-fra.php>).

Relativement à l'installation de caméras de sécurité, le gestionnaire de l'immeuble a demandé à ce que deux dispositifs soient ajoutés dans une optique de sécuriser l'immeuble. Il souhaite une caméra du côté du stationnement de ses locataires (rue Caron) et une autre du côté de la porte de son entrepôt de pharmacie (rue St-Crépin). Il a été établi que ces caméras ne seront pas reliées aux opérations du SCS. Dans ce contexte, les promoteurs du projet estiment que l'équipement de surveillance actuel est suffisant et que l'ajout de caméras supplémentaires est difficilement envisageable, sachant qu'elles nuiraient à la fréquentation des SCS par les utilisateurs, ces derniers souhaitant une certaine confidentialité. Il n'est pas prévu actuellement que le personnel des SCS ait accès aux images des caméras. Toutefois, advenant la présence d'enjeux de cohabitation importants liés à la présence des SCS, ce choix pourra être réévalué.

Finalement, face aux craintes émises, les promoteurs du projet ont offert aux personnes intéressées la possibilité de rencontrer certains partenaires du projet pour discuter de leurs préoccupations (intervenant de SABSA, représentant du SPVQ, représentants du CIUSSS, etc.).

Par ailleurs, un comité de Bon voisinage sera mis sur pied autour des SCS, afin d'assurer une veille de l'implantation des SCS dans le secteur et de réagir rapidement si des ajustements doivent être apportés. Ce comité rassemblera des représentants et divers acteurs de la communauté en lien avec le projet : CIUSSS, SABSA, Ville de Québec, SPVQ, organismes communautaires, résidents du secteur et des personnes utilisatrices des SCS. À la suite des consultations, il a été convenu avec les promoteurs immobiliers du voisinage qu'ils seraient également représentés au sein de cette structure.

D. Voisinage – bruits, attroupements

Une bonne cohabitation entre des services de consommation supervisée et le voisinage est un élément central à la réussite du projet. Les préoccupations suivantes ont été formulées lors des consultations :

- *Comment éviter le flânage, les attroupements de personnes fréquentant les SCS dans le secteur ainsi que le bruit et le respect des lieux?*

Les différents mécanismes qui seront mis en place pour favoriser un bon arrimage du projet dans le milieu ont été présentés lors des assemblées :

- Sensibilisation des utilisateurs par les intervenants des SCS en cas de bruits ou d'attroupements;
- Code de vie (règlements) à l'intérieur et autour du site des SCS;
- Collaboration avec les intervenants des organismes communautaires travaillant avec les personnes utilisatrices des SCS pour intervenir au besoin;
- Présence du comité de Bon voisinage qui assurera une veille du projet et permettra d'apporter des ajustements au besoin;
- Mise en place d'un mécanisme de communication et de rétroaction: (courriel et téléphone) et communication écrite de cette information au voisinage avant l'ouverture des SCS.

À la suite des consultations, en plus des mesures présentées précédemment, les mesures suivantes seront ajoutées :

- Les intervenant.es du site verront à faire respecter le 9 mètres réglementaire de distance des portes d'entrée par les fumeurs. Ils inviteront les personnes à aller fumer vers la rue Saint-Crépin et le boulevard Charest.
- Une sensibilisation sera faite à l'endroit des utilisateurs afin que les entrées des immeubles du voisinage ne soient pas utilisées pour fumer ou flâner.
- Insonorisation des plafonds des SCS.

Rappelons toutefois que nos partenaires du milieu, tant le SPVQ que les intervenants communautaires, n'appréhendent pas d'enjeux de flânage ou de bruit en particulier autour des SCS, les utilisateurs visant un certain anonymat dans la fréquentation des lieux. L'expérience des derniers mois à la Clinique médicale SABSA a également démontré que malgré les mesures sanitaires demandant aux utilisateurs de la clinique d'attendre à l'extérieur, il n'y a pas eu d'attroupements. Par ailleurs, on rappelle que les consultations avec les personnes UDII font ressortir qu'ils ne veulent pas être identifiés et évitent les comportements à risque d'attirer l'attention.

Par ailleurs, plusieurs interventions du voisinage rappellent le fait que la rue Saint-Vallier est utilisée de jour comme de nuit par plusieurs utilisateurs des bars et restaurants des alentours. Ce secteur, et plus largement le quartier Saint-Roch, est un lieu avec une forte mixité et plusieurs dynamiques complexes. En ce sens, il est rappelé qu'il faut être prudent dans les amalgames liant les utilisateurs de drogues par injection et inhalation à tout incident d'incivilités ou de criminalité qui pourraient se dérouler à proximité du site des SCS.

E. Configuration et fonctionnement

Différents questionnements relatifs au fonctionnement du projet et à la configuration des lieux ont été exprimés lors des assemblées :

- *Peut-on déplacer l'entrée des SCS sur Charest plutôt que sur la rue Saint-Vallier?*

La possibilité de déplacer la porte d'entrée des SCS sur Charest a été analysée par la Direction des services techniques du CIUSSS et par l'architecte responsable du dossier. Ils en arrivent à la conclusion qu'une série de bâtiments devraient être franchis pour configurer une entrée à partir du boulevard Charest, l'accès direct étant impossible, car il mène à un lot différent. D'autres options ont été étudiées, soient l'accès par la rue Saint-Crépin ou par le stationnement. Compte tenu de la configuration interne et externe du bâtiment, un déplacement de la porte d'entrée demanderait des modifications majeures à la configuration des lieux et augmenterait significativement la durée et les coûts des travaux. Dans le contexte où le bail signé avec les propriétaires de l'édifice est actuellement de 2 ans et qu'un accès latéral à l'édifice aurait possiblement peu d'impact sur la circulation sur Saint-Vallier, il a été choisi de ne pas aller de l'avant avec une modification de l'entrée principale.

Par ailleurs, les promoteurs demeurent ouverts à discuter avec les personnes concernées de leurs préoccupations sous-jacentes à la demande de déplacement de la porte d'entrée afin de déterminer si d'autres aménagements peuvent répondre à ces dernières.

- *Peut-on réduire les heures d'ouverture?*

Idéalement, pour assurer une couverture optimale des besoins, les SCS seraient ouverts 24 heures par jour. Les promoteurs ont choisi de débiter avec un scénario d'heures d'ouverture plus restreintes. Toutefois, le fait de limiter les heures d'ouverture risque de faire en sorte qu'il ne réponde pas aux besoins des utilisateurs. Les promoteurs rappellent également que l'on n'anticipe pas un fort achalandage à des heures tardives et que seront prises toutes les mesures pour assurer la quiétude du voisinage. Dans les semaines suivantes, l'ouverture, le personnel des SCS portera une vigilance particulière à l'utilisation des services pendant les heures nocturnes afin de s'assurer qu'elle se fasse dans le respect du voisinage. Toute modification des heures d'ouverture sera évaluée avec les utilisateurs et avec le comité de Bon voisinage.

Précisons que certaines personnes qui sont intervenues lors des consultations de voisinage ont également nommé qu'ils seraient très favorables à un élargissement des heures d'ouverture.

- *Peut-on limiter l'affichage public des SCS?*

L'affichage lié aux SCS dans l'espace public, de par la nature des activités, se voudra assez sobre. À la suite des préoccupations exprimées par certains acteurs du voisinage, une attention sera portée à ce que l'affichage sur le web (comme Google Map) demeure discret.

- *Quelle fréquentation des SCS anticipez-vous? Est-ce que les utilisateurs de partout dans la ville de Québec vont venir utiliser les SCS?*

Bien qu'il soit fort difficile à anticiper, les promoteurs estiment qu'une moyenne de 15 personnes pourrait utiliser les SCS par jour.

Par ailleurs, bien que les personnes qui consomment des drogues par injection et inhalation puissent demeurer sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec, les promoteurs prévoient que les SCS rejoindront plus précisément les utilisateurs qui sont davantage en contexte de précarité et qui habitent ou fréquentent le centre-ville, ce que démontrent les expériences dans les autres villes canadiennes.

F. Processus de consultation

Certaines préoccupations sont soulevées en lien avec le processus d'acceptabilité sociale en lui-même :

- *Pourquoi avoir choisi un délai de consultation si court et en temps de pandémie?*
- *Quels moyens seront pris pour informer les personnes qui n'ont pas accès à des moyens technologiques?*

Comme précisé précédemment, les consultations de l'automne 2020 s'inscrivent dans un processus consultatif plus large, les travaux d'implantation des SCS étant amorcés depuis plusieurs années. Les délais d'information et de consultation sont conformes aux pratiques utilisées dans des processus similaires et nous permettent, lorsque nécessaire, de mettre en place et de faire le suivi des adaptations demandées. Par ailleurs, rappelons que l'augmentation des risques générés par la pandémie sur les personnes utilisatrices renforce l'urgence de développer de tels services, d'où la nécessité d'agir dans une période de temps circonscrite.

Notons que même si le contexte pandémique a dû forcer l'adaptation de certaines pratiques au sein du processus d'échange, différents moyens⁶ de participation variée et inclusive ont été mis en place afin de favoriser la participation de tous et toutes.

- *Comment allez-vous impliquer dans le projet les personnes concernées et le milieu communautaire qui s'est mobilisé depuis des années pour la réalisation du projet?*

La participation de l'Association pour la Défense des Droits et l'Inclusion des personnes qui Consomment des drogues du Québec (ADDICQ) au processus favorise la mise en place de moyens d'information et de consultation adéquats pour que les utilisateurs soient informés et impliqués dans le projet. À titre d'exemple, des dépliants et des affiches directement destinés aux utilisateurs ont été créés et seront distribués par les organismes communautaires qui travaillent auprès de ces personnes. La présence de différents membres de l'ADDICQ au sein de comités de travail permet également d'assurer un arrimage des différents volets du projet avec la réalité des utilisateurs (ex. : aménagement et décoration du site, adaptation des protocoles, etc.).

Finalement, la collaboration du milieu communautaire est une condition de réussite essentielle à l'implantation des SCS en Basse-Ville. La participation du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ⁷) au comité tactique a permis une représentation de ces organismes dans la structure décisionnelle du projet. La formation d'un mécanisme de suivi entre les porteurs du projet et le milieu communautaire est en création. Rappelons que les utilisateurs et le milieu communautaire seront également présents sur le comité de Bon Voisinage.

⁶ Moyens de communication utilisés : envoi postal à un large voisinage, diffusion de l'information par nos partenaires communautaires, diffusion dans des journaux papier et numérique, présence sur les médias sociaux.

⁷ Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec

G. Aménagement

Certaines suggestions ont été proposées en lien avec l'environnement et l'aménagement autour des SCS. Elles seront transmises aux instances concernées :

- Améliorer la circulation pour les piétons et vélos sur Charest au coin de la rue Langelier pour faciliter la circulation des personnes qui fréquenteront les SCS et des utilisateurs du secteur en général.
- Aménager le secteur aux alentours des SCS de façon à favoriser le sentiment de sécurité du voisinage, par exemple par l'augmentation de l'éclairage et l'installation de mobilier urbain.
- Ajouter du mobilier urbain tel qu'un banc pour fumer à l'extérieur des SCS ainsi que des supports à vélo sur Saint-Vallier pour éviter que des vélos soient garés à des endroits inopportuns.

Notons que l'éclairage de la rue a été évalué par des professionnels qui ont jugé la luminosité suffisante. Jusqu'à maintenant, le voisinage nous a mentionné ne pas souhaiter augmenter davantage la luminosité la nuit pour garder la quiétude des locataires.

5. Commentaires de soutien au projet

De nombreux commentaires positifs en lien avec l'implantation des SCS ont été reçus dans le cadre du processus consultatif visant l'acceptabilité sociale du projet de l'automne 2020, tant lors des assemblées que dans le cadre de discussions avec des groupes ciblés.

En premier lieu, le rôle de l'ADDICQ, comme organisme représentant les utilisateurs dans le processus, a été souligné à plusieurs reprises. Leur présence lors des consultations a permis de mieux comprendre les enjeux relatifs au projet et de sensibiliser les autres acteurs de la communauté à leur réalité quotidienne.

Le site choisi est nommé comme un endroit idéal par plusieurs résidents et acteurs de Saint-Roch, de par sa proximité avec le quartier Saint-Sauveur et la continuité de la présence de SABSA.

Plusieurs résidents du voisinage, dont de nombreuses familles, ont nommé être heureux de l'ouverture des SCS après des années de travail et d'attente. La pétition en soutien à l'ouverture de SCS est notamment une réponse de familles du secteur ciblé qui souhaitaient faire entendre leur voix face à celle initiée par des promoteurs immobiliers du secteur. Dans leurs commentaires, de nombreux résidents du voisinage mentionnent qu'ils voient des bénéfices à la présence de SCS autant pour les utilisateurs (prévention des surdoses et des problèmes de santé) que pour la sécurité des lieux publics du quartier, notamment par la diminution des seringues à la traîne. Le caractère essentiel de ces services est soulevé dans le cadre de plusieurs interventions. Il est également mentionné qu'il est rassurant de savoir que des intervenants des SCS pourront agir auprès de personnes en état de consommation. Finalement, on rappelle que les utilisateurs de drogues par injection et inhalation sont des citoyens du secteur et qu'ils doivent être représentés, au même titre que l'ensemble des membres de la communauté. À cet égard, il est mentionné à plusieurs reprises que la revitalisation du secteur ne doit pas être un frein au droit à la dignité et à la santé pour tout le monde.

Plusieurs résidents soulignent que les enjeux liés à la consommation sont une réalité dans le quartier et que l'arrivée des SCS ne vient pas entraîner selon eux de nouvelles problématiques ou d'enjeux de cohabitation. Dans le voisinage immédiat, ils sont nombreux à mentionner ne pas avoir d'appréhension quant à des enjeux de bruits ou d'attroupements autour des SCS ni en lien avec les heures d'ouverture, craignant davantage les nuisances liées à la sortie des restaurants et bars dans le secteur. En lien avec les craintes exprimées face au projet, on se questionne sur les façons de rassurer les propriétaires et promoteurs inquiets. Finalement, face aux critiques des SCS ailleurs au Canada, plusieurs participants livrent des témoignages qui soulignent la discrétion dans lequel les SCS de Montréal opèrent.

6. Conclusion

L'exercice d'information et d'échanges lié à l'implantation des services de consommation supervisée au 60, rue Saint-Vallier Est aura permis un dialogue avec plusieurs acteurs de la communauté, notamment avec le voisinage immédiat de l'emplacement choisi. Si l'on sent, après près de dix années de travail du milieu communautaire et du réseau de la santé une certaine vague d'appui du projet en Basse-Ville, les promoteurs sont également sensibles aux préoccupations et aux craintes exprimées par certains.

Tel que précisé tout au long de ce document, différentes mesures ont déjà été réfléchies afin de favoriser une bonne implantation du projet dans le secteur. Toutefois, dans un contexte de mixité comme celui du quartier Saint-Roch, il est possible que certains ajustements soient à apporter à la suite de l'ouverture, ce que les mesures de prévention telles que la liaison avec le SPVQ et les organismes communautaires ainsi que la présence du comité de Bon voisinage permettront de faire.

Rappelons également que le processus d'échanges amorcé avec la communauté se veut évolutif et que les promoteurs demeurent à l'écoute des acteurs du milieu pour faciliter la réalisation des prochaines étapes du projet.

Finalement, les porteurs du projet tiennent à remercier les différents participants au processus d'échange pour leur apport, leur transparence et leurs suggestions qui permettront de rendre le projet meilleur, tant pour les utilisateurs des services que pour la communauté.

7. Remerciements

Le processus d'acceptabilité sociale liée à l'ouverture des SCS au 60, rue Saint-Vallier Est prend place dans un contexte particulier de crise sanitaire et comporte certains défis. Plusieurs acteurs ont été d'une aide précieuse à différentes étapes du processus et nous tenons ici à les remercier :

- Pharmacie Hébert-Ferlatte
- Ville de Québec
- Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) et ses organismes membres
- Table de quartier l'Engrenage de Saint-Roch

- Conseils de quartier Saint-Roch et Saint-Sauveur

L'ouverture prochaine des services de consommation supervisée repose sur le travail acharné de plusieurs organismes communautaires pour faire reconnaître les droits et les besoins des personnes utilisatrices de drogues injectables ainsi que l'importance de tels services dans la ville de Québec. Merci à Miels-Québec et au Projet Intervention Prostitution Québec pour leur grande contribution à cet effet. Les promoteurs souhaitent également souligner l'implication soutenue de Point de Repères dans ce dossier et l'apport central de cet organisme dans la reconnaissance de la problématique.

Finalement, mentionnons la contribution des membres de l'ADDICQ, qui, dans le cadre du processus d'acceptabilité sociale, auront rappelé avec sensibilité, humanité et expérience, la raison d'être des SCS. Leur présence au sein de cette étape, tout comme dans l'ensemble du projet, constitue une grande richesse.